

TEST DE NATURALISATION

TEST DE NATURALISATION DU CANTON DE BERNE

Série 37/2025

Prénom, nom

Commune de domicile

Institution

Signature du surveillant/de la surveillante

Test de naturalisation

réussi
29 – 48

non réussi
0 – 28

**Ques-
tions**
48

Mentions légales

- Le test ne doit pas être utilisé à des fins d'entraînement pendant sa durée de validité (voir ci-dessus).
- Les candidat-e-s n'ont pas le droit d'utiliser d'appareils électroniques durant le test dans le but d'obtenir de l'aide pour répondre aux questions.
- Il est interdit d'utiliser de la documentation ainsi que des notes personnelles durant le test.
- Les candidat-e-s n'ont pas le droit de parler ni de déranger les autres participant-e-s durant le test.
- Les candidat-e-s qui donnent de fausses indications sur leur identité, copient des réponses, agissent de manière frauduleuse ou menacent les experts, seront exclu-e-s du test. Les autorités communales en seront informées et les frais d'examen ne seront pas remboursés.

TEST DE NATURALISATION DU CANTON DE BERNE

Remarques sur le contenu et la forme du test

Ce test fait partie de la procédure de naturalisation de votre commune. Le test contient trois thèmes auxquels vous répondez sous forme de questions à choix multiple. Pour chaque question, il faut choisir entre quatre réponses. Il n'y a qu'une seule réponse correcte pour chaque question.

Vous êtes évalué-e sur les trois thèmes suivants :

Thème 1 : géographie, histoire, langues, religions, culture et jours fériés en Suisse et dans le canton de Berne.

Thème 2 : démocratie, fédéralisme, droits et devoirs de la citoyenne et du citoyen.

Thème 3 : sécurité sociale, santé, travail et formation.

Les questions sont posées sur la base du document d'apprentissage «Comprendre la Suisse» et la brochure «La Confédération en bref» (édition actuelle).

Vous disposez de **90 minutes** pour répondre aux **48 questions**. Cochez la réponse dans la case comme illustré dans l'exemple.

Exemple

Qui est considéré comme le héros national suisse ?

- A Werner Stauffacher
- B Guillaume Tell
- C Niklaus Leuenberger
- D Sigmund von Erlach



Si vous avez l'impression d'avoir coché une mauvaise réponse, procédez ainsi : remplissez complètement la mauvaise case et cochez à nouveau une autre réponse.

Qui est considéré comme le héros national suisse ?

- A Werner Stauffacher
- B Guillaume Tell
- C Niklaus Leuenberger
- D Sigmund von Erlach



Lorsque vous avez terminé de répondre aux questions, vous pouvez donner le cahier de test à la surveillante ou au surveillant. Vous avez le droit de quitter la salle avant la fin du temps réglementaire. Le test est considéré comme réussi, si vous avez répondu correctement à 29 des 48 questions (60%).

J'ai lu et compris les mentions légales de la page 1.

| | |
|------|--|
| Date | Signature de la candidate, du candidat |
|------|--|

Nous vous souhaitons beaucoup de succès!

THÈME 1

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, LANGUES, RELIGIONS ET JOURS FÉRIÉS DE LA SUISSE ET DU CANTON DE BERNE

Cochez votre réponse. Une seule réponse est correcte.

1. **Quelle rivière traverse Berne ?**

- A La Limmat
- B Le Rhin
- C La Reuss
- D L'Aar



2. **Quel est le nom du chef-lieu du canton de Thurgovie ?**

- A Glaris
- B Herisau
- C Coire
- D Frauenfeld

3. **Qu'est-ce qu'une désalpe ?**

- A Les agriculteurs ramènent leur bétail dans la vallée après l'été
- B Le plus long tunnel ferroviaire à travers les Alpes
- C Le premier brouillard de l'automne
- D Un vent dangereux dans les Alpes

4. **Dans quel bâtiment se réunit le Grand Conseil du canton de Berne ?**

- A Le château de Thoun
- B L'Hôtel du gouvernement de Berne
- C Le Palais des congrès de Bienne
- D Le Palais fédéral de Berne

5. **Où se trouve le siège du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ?**

- A Lugano
- B Zurich
- C Genève
- D Berne

THÈME 1

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, LANGUES, RELIGIONS ET JOURS FÉRIÉS DE LA SUISSE ET DU CANTON DE BERNE

6. Comment s'appelle le vent chaud du sud en Suisse ?

- A Bise
- B Mistral
- C Bora
- D Föhn

7. Depuis quand la Suisse est-elle membre de l'ONU ?

- A 1848
- B 1979
- C 1999
- D 2002



8. Quelle affirmation concernant le canton de Berne est correcte ?

- A Berne est le seul canton à posséder les trois espaces naturels
- B Berne est le plus grand canton de Suisse
- C Le canton de Berne a la population la plus importante de Suisse
- D Les plus hautes montagnes de Suisse se trouvent dans le canton de Berne

9. Quelle part de la population suisse parle principalement l'allemand ?

- A Environ 80%
- B Environ 60%
- C Environ 40%
- D Environ 30%

10. Où est-il écrit que chacun est libre de pratiquer sa religion ?

- A Loi sur le travail
- B Code civil
- C Code des obligations
- D Constitution fédérale

11. Que s'est-il passé en Suisse en 1291 ?

- A La naissance de Guillaume Tell
- B La fondation de la première Confédération
- C La bataille de Morat
- D La Réforme à Zurich

THÈME 1

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, LANGUES, RELIGIONS ET JOURS FÉRIÉS DE LA SUISSE ET DU CANTON DE BERNE

12. Dans quel canton suisse parle-t-on trois langues nationales ?

- A Tessin
- B Valais
- C Grisons
- D Jura

13. Quel est le point culminant de la Suisse ?

- A La Pointe Dufour
- B L'Eiger
- C Le Cervin
- D Le Jungfrauoch

14. Quel jour férié est férié dans tous les cantons ?

- A 1^{er} janvier (jour de l'An)
- B 2 janvier (Saint-Berchtold)
- C Lundi de Pâques (jour suivant Pâques)
- D 1^{er} mai (fête du Travail)

15. Quelles sont les armoiries du canton de Neuchâtel ?



16. Dans quelle mer se jette le Rhône ?

- A La mer du Nord
- B La mer Baltique
- C La mer Méditerranée
- D La mer Noire

THÈME 2

DÉMOCRATIE, FÉDÉRALISME, DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS ET CITOYENNES

17. À quelle confession appartiennent la plupart des personnes en Suisse ?

- A aux athées
- B à la communauté religieuse juive
- C aux Évangéliques-réformés
- D aux Catholiques romains

18. Qui veille à l'ordre et à la sécurité en Suisse ?

- A La police et l'armée
- B Les CFF et la Poste
- C La Migros et la Coop
- D La SSR et Swisscom

19. Quelle affirmation concernant la démocratie au niveau fédéral est correcte ?

- A Le Tribunal fédéral promulgue de nouvelles lois
- B Le Conseil fédéral peut interdire les référendums populaires
- C Seuls les cantons peuvent voter sur les lois
- D Le peuple peut provoquer des votations

20. Que signifie le fédéralisme ?

- A La Suisse est gouvernée de manière centralisée depuis une capitale
- B Les cantons sont en principe autonomes
- C Le chancelier fédéral décide seul de toutes les lois
- D Seul le Tribunal fédéral peut prendre des décisions politiques

21. Qui a le droit de percevoir des impôts en Suisse ?

- A La Confédération, les cantons et les communes
- B Les hôpitaux, les pharmacies et les caisses-maladie
- C Les universités, les bibliothèques et les musées
- D Les entreprises, les banques et les écoles



THÈME 2

DÉMOCRATIE, FÉDÉRALISME, DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS ET CITOYENNES

22. Quelle affirmation concernant la Constitution fédérale est correcte ?

- A Elle a été signée à Genève en 1999
- B Elle ne peut être modifiée que par les cantons
- C Elle ne s'applique qu'au Conseil national, pas à la population
- D C'est la loi fondamentale de la Suisse



23. Quels sont les trois pouvoirs étatiques au niveau fédéral ?

- A La police, l'armée et l'administration
- B La Chancellerie fédérale, le Conseil fédéral et le Tribunal fédéral
- C Le parlement, le gouvernement et les tribunaux
- D La Banque nationale, l'administration fiscale et l'administration des douanes

24. Lequel de ces droits est un droit fondamental en Suisse ?

- A Le droit à un abonnement ferroviaire gratuit
- B La liberté d'expression et d'information
- C Le droit à une place de parking devant l'appartement
- D Le droit à la formation continue gratuite

25. Comment les partis politiques sont-ils organisés ?

- A En tant que sociétés anonymes
- B En tant que coopératives
- C En tant qu'autorités
- D En tant qu'associations

26. Qui élit le Conseil national et le Conseil des États ?

- A La Chancellerie fédérale
- B Les gouvernements cantonaux
- C Le Conseil fédéral
- D Les citoyens suisses ayant le droit de vote

27. Quel est l'un des départements de la Confédération ?

- A Le Département fédéral des sports et des loisirs
- B Le Département fédéral des médias et de la culture
- C Le Département fédéral de l'intérieur
- D Le Département fédéral de l'alimentation et de la consommation

THÈME 2

DÉMOCRATIE, FÉDÉRALISME, DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS ET CITOYENNES

28. Comment appelle-t-on les assemblées parlementaires ordinaires au niveau fédéral ?

- A Symposium
- B Séminaire
- C Conférence
- D Session



29. Qu'entend-on par principe de collégialité ?

- A Le Conseil fédéral décide par tirage au sort.
- B Un seul parti est représenté au Conseil fédéral
- C Le Conseil fédéral présente une décision unanime vers l'extérieur
- D Le président de la Confédération décide seul de toutes les affaires

30. Combien de sièges compte l'Assemblée fédérale ?

- A 7
- B 46
- C 200
- D 246

31. Comment s'appelle la plus haute instance du pouvoir judiciaire du canton de Berne ?

- A La Cour suprême
- B Le Tribunal de district
- C Le Centre administratif
- D L'Assemblée communale

32. Quel est le régime politique de la Suisse ?

- A État fédéral
- B Royaume
- C Dictature
- D État centralisé

THÈME 3

SÉCURITÉ SOCIALE, TRAVAIL ET SANTÉ, ÉDUCATION

33. Qui cotise au 2^e pilier ?

- A Tous les employés disposant d'un contrat de travail valide
- B Uniquement les employeurs
- C Les employeurs et les employés dont le salaire annuel est supérieur à CHF 22 680.–
- D Uniquement les salariés dont le salaire annuel est supérieur à CHF 22 680.–

34. Quel est l'objectif du premier pilier ?

- A Garantir le niveau de vie habituel
- B Assurer un revenu minimum d'existence
- C Offrir une prévoyance privée
- D Fournir un complément privé à l'assurance maladie pour les personnes âgées

35. Quelle est la durée de la scolarité obligatoire dans le canton de Berne ?

- A 9 ans
- B 10 ans
- C 11 ans
- D 12 ans



36. Quelle est la proportion de jeunes qui suivent une formation professionnelle initiale (apprentissage) ?

- A Environ 25 %
- B Environ 33 %
- C Environ 66 %
- D Environ 75 %

37. Que peut-on faire immédiatement après avoir terminé le premier cycle de l'enseignement secondaire (secondaire I) ?

- A Étudier à l'université
- B Passer l'examen de maturité
- C Commencer une formation professionnelle initiale
- D Étudier dans une haute école spécialisée

THÈME 3

SÉCURITÉ SOCIALE, TRAVAIL ET SANTÉ, ÉDUCATION

38. Combien de collaborateurs compte une PME ?

- A De 750 à 1000
- B De 500 à 750
- C De 250 à 500
- D De 1 à 250

39. Quelle affirmation concernant l'économie suisse est correcte ?

- A Le principal partenaire commercial de la Suisse est l'Union européenne (UE)
- B Le commerce international a peu d'importance pour la Suisse
- C La Suisse est riche en matières premières fossiles
- D La majorité des entreprises comptent plus de 250 collaborateurs

40. Quel est le secteur le plus important en Suisse ?

- A L'industrie métallurgique
- B L'industrie textile
- C L'industrie du meuble
- D L'industrie pharmaceutique

41. Quelle assurance n'est pas une assurance sociale ?

- A L'assurance responsabilité civile
- B L'assurance accidents
- C L'assurance maladie
- D L'AVS

42. Quelle affirmation concernant le principe des trois piliers de la prévoyance est correcte ?

- A Le premier pilier est privé
- B Le premier pilier et le deuxième pilier visent à garantir le niveau de vie antérieur
- C Le deuxième pilier est obligatoire pour tous
- D Le troisième pilier est public

43. Quand l'assurance perte de gain (APG) verse-t-elle des prestations ?

- A En cas de maternité
- B En cas de faillite
- C En cas de pandémie
- D En cas d'intempéries



THÈME 3

SÉCURITÉ SOCIALE, TRAVAIL ET SANTÉ, ÉDUCATION

44. Quelle affirmation concernant l'éducation dans le canton de Berne est correcte ?

- A La scolarité est facultative
- B L'école infantine est obligatoire
- C La scolarité obligatoire dure 8 ans
- D Le secondaire II est obligatoire

45. Qui a droit aux allocations familiales ?

- A Les parents qui travaillent et ont des enfants mineurs
- B Tous les parents à partir du quatrième anniversaire de leurs enfants
- C Tous les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans
- D Tous les couples mariés après cinq ans de mariage

46. Que dit la loi sur l'égalité ?

- A Les employés ne doivent pas être discriminés en raison de leur sexe
- B Seuls les couples suisses peuvent adopter des enfants
- C Les étrangers et les Suisses ont les mêmes droits
- D Le mari travaille, la femme s'occupe du ménage et des enfants

47. Qui détermine les objectifs éducatifs à l'école primaire ?

- A La Confédération
- B Le canton
- C Le conseil scolaire
- D La commune

48. Quelle affirmation concernant la formation professionnelle supérieure est correcte ?

- A On y obtient un certificat fédéral de capacité (CFC)
- B Seules les personnes titulaires d'un certificat de maturité sont admises
- C Les personnes ayant terminé leur apprentissage peuvent y approfondir leurs connaissances spécialisées
- D Les personnes ayant suivi une formation professionnelle supérieure ont un emploi garanti



bzi

**Bildungszentrum
Interlaken**

Bildungszentrum Interlaken bzi
Obere Bönigstrasse 21
3800 Interlaken
033 508 48 16
www.bzi.ch

Impression

**Test de naturalisation
Série 37/2025**

Publié par bzi Interlaken

Groupe d'auteurs du test de naturalisation :

Centre de formation pour les entreprises et les services bwd Bern
Cours de formation professionnelle continue BWK Burgdorf
École professionnelle, technique et de formation continue bff Berne
Centre de formation professionnelle et continue BWZ Lyss
MULTIMONDO Biel/Bienne
Centre de formation bzi, Interlaken

Mise en page et impression :

ILG AG WIMMIS
1^{ère} édition 2025

Images :

www.mediathek.admin.ch
www.shutterstock.com
Bildungszentrum Interlaken bzi

Tous droits réservés © bzi Interlaken